

Maisons Fleuries - Le Palmarès 2009



Catégorie façades fleuries

1^{er} prix Claudine Darchis
2^{ème} prix Bernard Buraschi,
3^{ème} prix Valérie Vaxelaire,

Edith Corazza, Romuald Mexique, Marie-France Valentin, Hubert Valroff.

Catégorie façades fleuries avec jardin devant ou aux abords

1^{er} prix Nadine Aubert
2^{ème} prix Annick Toussaint,
3^{ème} prix Michelle Poirot,

Robert et Marie-Claire Amé, Séverine Colin, Lucie Diemunsch, Ghislaine Hantz, Annie Morel, Marie-Thérèse Poirot, Murielle Poirot, Pierre Rochatte, Jean-Michel Thiébaud, Evelyne Toussaint.



Catégorie appartements dans immeubles collectifs

1^{er} prix Simone Girodon
2^{ème} prix Paulette Perrin,
3^{ème} prix René Verhenne.



Catégorie commerces fleuris

1^{er} prix ex aequo Virginie Holveck (Chalet des Roches) et Martine Poirot (Camping de Belle Hutte).

La Bresse, médaille d'or au Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris



Depuis plusieurs années, la commune participe aux concours des Villes et Villages Fleuris. Ceux-ci, organisés par les départements et les régions, ont pour objet de récompenser les actions menées par les collectivités locales en faveur de l'embellissement et le fleurissement en vue de créer un environnement favorable à l'accueil et au séjour aussi bien des habitants que des touristes.

Cette année, La Bresse a été primée au concours départemental. Au cours de la remise des prix organisée dans les locaux du

Conseil Général le 30 octobre dernier, François Perrin, représentant la commission "Environnement" s'est vu remettre un trophée pour la médaille d'or attribuée à notre commune, dans la catégorie "Villes de 3001 à 6000 habitants": une belle récompense pour notre équipe chargée du fleurissement et de l'entretien des espaces verts!

A cette occasion, l'établissement « Le Chalet des Roches » a également été distingué : il a reçu le deuxième prix des hébergements touristiques.

Rappelons que depuis 2006, La Bresse est titulaire de "2 Fleurs" attribuées par le jury du concours régional.

Cette distinction est le fruit du travail annuel de l'équipe des espaces verts des Services Techniques Municipaux, dont le responsable est Julien PIERRAT (JP). Ce dernier explique comment, depuis quelques années, le fleurissement de la ville répond aux exigences toujours plus importantes des différents jury de concours tout en préservant notre environnement dans le respect d'une politique de développement durable.

Comment se traduisent vos actions envers l'environnement ?

JP. Depuis 3 ans, nous avons la volonté de réduire fortement les fréquences de désherbage. Par exemple, cette année nous y avons consacré moitié moins de temps que l'an dernier. En effet, la législation actuelle s'est beaucoup modifiée et nous travaillons uniquement en foliaire, c'est-à-dire quand la plante apparaît. De plus, on n'agit que sur certains secteurs plutôt que sur une zone complète. Les fréquences de tonte de certaines zones ont aussi été limitées toujours dans un souci de développement durable.

Cela limite-t-il l'utilisation de produits agressifs ?

JP. Forcément et surtout en quantité pour la préservation des sols. Ainsi, les fréquences de traitement ont changées du fait de la pratique de désherbage

manuel ou thermique au « bio-flamme ». Par ailleurs, aujourd'hui, nous utilisons très peu de produit pour ne pas nuire au processus de pollinisation. Dans ce cadre, nous pratiquons une surveillance régulière et éliminons les branches sous les fleurs abîmées.



Ne craignez-vous pas d'être débordé par les mauvaises herbes et que les massifs soient moins beaux ?

JP. Evidemment, dans un esprit de développement durable, il faut trouver un équilibre entre l'emploi limité d'engrais chimiques et les exigences et critères des différents jurys. Sur les zones écartées du centre-ville, certains massifs sont désormais préparés en gazon fleuri « mélifère », c'est-à-dire non modifié génétiquement. Pour ne pas recourir à un désherbage intensif, nous pratiquons de plus en plus le paillage ou « mulching » des massifs sous forme de copeau végétal ou de gravier minéral. Depuis deux ans, l'apport de terreau améliore le résultat des plantations. Cependant, dans l'esprit qui nous anime l'idéal sera la création de la station de compostage intercommunale qui produira notre propre terreau. De plus, nous intégrons dans les massifs des plantes vivaces et des arbustes qui restent permanents et maintiennent un support végétal l'hiver. Ceci permet de diminuer les quantités de fleurs annuelles ou bisannuelles et au-delà du geste environnemental, nous pouvons ainsi mieux maîtriser les dépenses budgétaires

Concernant les stades sportifs, comment pratiquez-vous ?

JP. Pour les stades, nous réalisons un seul désherbage sélectif par an, notamment pour traiter le trèfle. Pour des problèmes invasifs (comme cette année une attaque de vers blancs), nous utilisons un produit biologique. Malgré l'importance des surfaces, nous pratiquons également le désherbage manuel. Ce sont les jeunes employés durant l'été dans l'équipe espaces verts qui s'en chargent. Sur le terrain des Champions, nous avons réalisé un premier essai d'apport d'engrais biologiques et s'il est probant nous étendrons ce traitement sur les deux terrains.

Avez-vous des conseils pour ceux qui veulent participer à la démarche

JP. D'abord, chacun est responsable dans la lutte contre les mauvaises herbes et en prévention, rien ne vaut un nettoyage régulier par balayage ou souffleurs. Pour notre part, nous assurons le suivi des massifs et de leur environnement au jour le jour et nous intervenons aussi avec des binettes. Nous utilisons également des brosses métalliques sur les balayeuses pour effectuer un désherbage mécanique simultanément au balayage. Pour trouver l'équilibre entre préservation de l'environnement et besoins esthétiques, il faut parfois accepter de diminuer ses propres exigences face aux « adventifs » qui prolifèrent autour de nous.

Cette année encore, vous recevrez votre agenda dans votre boîte aux lettres.

Un outil pratique qui vous accompagnera tout au long de l'année.



JOURNÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Les nouveaux habitants seront conviés à la cérémonie des vœux du Maire, le lundi 11 janvier 2010. Un accueil privilégié leur sera réservé, avec la remise d'un dossier découverte de la commune et de ses acteurs. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en mairie, service communication, **avant le 19 décembre 2009.**

Contacts : Tél 03.29.25.40.21

Email : info@labresse.fr

